



# Sortie dégomme samedi 6 avril 2024

organisée par le DS Club Révolution 55 et ouverte à tous.

## A la découverte du musée de la Grande Guerre du pays de Meaux.

Comme décidé lors de l'assemblée générale du club le 10 février dernier, la sortie dégomme 2024 se déroulera au musée de la Grande Guerre du pays de Meaux.

Après la collation chaude offerte au club (12 rue Petite, 77141 Vaudoy-en-Brie) à partir de 9 h 30, un parcours débutera à 10 h pour rallier la commune de Mouroux où nous déjeunerons (parking réservé sur le parvis de la mairie, face au restaurant). Nous serons installés à l'étage dans une salle dédiée du restaurant, avec vue sur nos autos. Voir le menu du déjeuner au verso de ce bulletin.

Nous partirons ensuite pour la **visite guidée** du musée de la Grande Guerre, à Meaux.

Lieu de mémoire de la guerre de 14-18, cette visite nous fera découvrir ou **redécouvrir cette époque charnière pour l'histoire du monde**. Plus de 70 000 objets et documents constituent une collection unique sur 3000 m<sup>2</sup> d'exposition. Au travers de l'histoire, de l'ethnographie, du *militaria* et des arts, cette collection permet d'appréhender le conflit aussi bien sous les aspects techniques et militaires que du point de vue humain et sociétal.

Illustrant les grandes mutations et les bouleversements qui ont découlé de la Première Guerre mondiale, le parcours de la visite guidée montrera comment, de 1914 à 1918, **le monde a basculé du 19e au 20e siècle** au travers, notamment, des progrès de la médecine, de l'importance de l'industrialisation, de l'évolution des communications, des transformations des sociétés en guerre ou encore **du rôle primordial des femmes durant le conflit...**

A l'issue de cette visite, **une collation sera offerte** sur place, avant de nous séparer vers 17 h 30.

*Le nombre de places est limité à 40, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.*

**Date limite d'inscription : 28 mars 2024 (réception au club)**

**Merci de mettre le secrétaire-adjoint du club en copie de votre inscription ([jlmerlino83@gmail.com](mailto:jlmerlino83@gmail.com)).**

**Tarif :** 60 € par personne (adhérent du club et son conjoint) – 65 € (non adhérent du club), comprenant la collation du matin et celle de fin de sortie, le déjeuner et la visite guidée du musée.

**Les options du menu du déjeuner sont à choisir dès l'inscription (voir au verso).**

**Coupon-réponse à renvoyer au DS Club Révolution 55, 12 rue Petite, 77141 Vaudoy-en-Brie pour le 28/3/2024 (date de réception)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél portable : ..... Mél : .....

Véhicule (marque, modèle, année) : .....

Participera à la sortie de dégomme du 6 avril 2024 organisée par le DS Club Révolution 55 et reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la sortie, détaillé au verso du présent bulletin.

Nombre de participants adhérents du club : ..... x 60 € = .....

Nombre de participants non adhérents du club : ..... x 65 € = .....

Ci-joint mon règlement :  Chèque à l'ordre de "DS Club Révolution 55"

Virement

Date : .....

Signature :

**TSVP →**

# REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE DEGOMMAGE 6 AVRIL 2024

## ART. 1 - DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles anciens de type Citroën ID/DS, ainsi que ceux contemporains de la Citroën ID/DS et des véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'en 1990.

## ART. 2 - ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 12 rue Petite - 77141 Vaudoy-en-Brie. Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

## ART. 3 - VEHICULES ADMIS

Le DS Club révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

## ART. 4 - ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre un bulletin d'inscription. Le nombre de participants (personnes physiques) est limité à 40. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée au club, elles doivent être retournées avec le règlement correspondant, à l'ordre du "DS Club Révolution 55", pour le 28 mars 2024 (date limite de réception au club) ; une copie de l'inscription est à envoyer par courriel au secrétaire-adjoint du club ([jlmerlino83@gmail.com](mailto:jlmerlino83@gmail.com)). Tout désistement après cette date ne pourra pas être remboursé. Chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel de la part de l'organisation.

## ART. 5 - PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo, etc., sans limitation de durée.

## ART. 6 - OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes communes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, pourra être effectué avant le départ, dans la bonne humeur.

## ART. 7 - RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

## ART. 8 - REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder un certificat d'immatriculation ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire avec le véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation.

La responsabilité du DS Club révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.

-----0000O0000-----

## *Menu : indiquer les choix retenus à la fin de chaque ligne*

- Apéritif :** Cocktail "La Chaumière" (griottines, Guignolet et pétillant) : ..... ) *Amuse-bouche :*  
**ou :** Cocktail sans alcool : ..... ) *gougères au comté*
- Entrée :** Assiette Terre mer (foie gras et saumon mariné maison) : .....  
**ou :** Méli-mélo du Sud-Ouest (magret de canard et gésiers confits) : .....
- Plat :** Filet mignon de porc à la graine de moutarde : .....  
**ou :** Confit de canard du Sud-Ouest sauce au poivre : .....
- Accompagnement : pommes grenailles & légumes du soleil.
- Dessert :** Tarte Tatin maison et sa crème anglaise : .....  
**ou :** Moelleux au chocolat Maison et son pot de crème fraîche : .....

**Café**